

Conseil de Métropole 26 Juillet 2022 Hors Commission – Agence de Développement Economique

En novembre 2021, le Conseil de Métropole a engagé le processus de création de l'Agence Interterritoriale de Développement pour répondre aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale.

Les crises climatiques, énergétiques, sociales et économiques impactent le développement de notre territoire.

Les vieux modèles d'affaires, les secteurs économiques, l'emploi sont en pleine évolution. Les territoires doivent jouer un rôle stratégique et d'entraînement dans le nouvel écosystème mondial.

La feuille de route de l'Agence de développement économique, la feuille de route que constitue cette délibération est bien rédigée.

Les élus écologistes de la Métropole s'en félicitent et notent la conscience formelle de l'urgence dans laquelle nous sommes.

La mention qui est faite du dernier rapport du GIEC nous semble essentielle car oui, les acteurs économiques constituent un levier essentiel pour conduire à de puissantes transformations du territoire.

Effectivement « Sur le long terme, les coûts de l'inaction s'avéreront nettement plus élevés que les coûts de la transition écologique qui généreront, par ailleurs, d'importantes opportunités pour les entreprises qui auront été les plus réactives et innovantes.

L'absence de prise en compte de la transition sociétale constitue un risque vital pour la survie des entreprises.

Montpellier et son grand territoire est constitué de petites entreprises qui ne disposent globalement pas d'expertises permettant d'engager de manière qualitative cette transition. En proposant des services experts dans l'agence, la Métropole et ses partenaires souhaitent abaisser le seuil d'accès des entreprises à leur transition sociétale tout en favorisant leur croissance économique.

« Ainsi, dans un contexte économique fragile (taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale), l'Agence mobilisera de manière complémentaire des expertises et outils autour des leviers à la croissance des sociétés favorisant la dynamique de l'emploi local : culture d'entreprise qui encourage les talents, capacité d'innovation durable, maîtrise des outils d'accélération, de développement commercial, de financement et d'internationalisation... »

Ainsi, l'agence a pour objet d'accompagner les acteurs économiques dans leur croissance durable en visant une performance sociale, environnementale sur le bassin de vie de Montpellier.

Elle sera, *comme cela est écrit dans cette délibération*, ainsi la 1ère agence de développement interterritoriale entièrement dédiée à la transition écologique et solidaire des entreprises en France, constituant un accélérateur de transformations positives pour développer une économie vertueuse, responsable et performante.

Son ambition se caractérise également par une double alliance historique à la hauteur des enjeux actuels : entre collectivités, mais aussi avec les entrepreneurs et acteurs économiques du territoire. Sa gouvernance sera mixte, pilotée conjointement par les entrepreneurs, acteurs économiques du territoire et par les représentants élus des institutions partenaires.

Les missions de l'Agence consistent à la mise en place de toutes les actions au service des entreprises et des projets économiques favorisant la transition et la croissance durable du grand bassin de vie.

L'axe stratégique n° 3 dans la définition du cadre des missions de l'agence s'intitule : Activer et accompagner la transition sociétale favorisant le développement d'entreprises vertueuses et pérennes.

86% des salariés sont prêts à agir contre le changement climatique dans le cadre de leur travail et 2 jeunes sur 3 se disent prêts à renoncer à postuler dans une entreprise qui ne prendrait pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux (Climate School).

Notre territoire doit créer les entreprises de demain, celles de la transition durable,

« L'ambition de l'Agence sera d'abaisser le seuil de la transition sociétale en proposant une offre complète et ambitieuse d'accompagnement et de services pour faciliter et optimiser la transformation des entreprises de son territoire. Ainsi, le bassin de vie pourra se positionner comme pionnier de l'économie de demain, écologique et solidaire, en favorisant le développement et la croissance d'entreprises et faire en sorte que chacune participe à la transition économique et écologique du territoire. »

Le Programme 3 de l'axe 3 concerne : Accompagnement à la transition écologique et solidaire

Il est proposé que la Métro construise l'agence sous la forme associative loi 1901 afin de proposer un outil agile, réactif, flexible, permettant d'associer de nombreux partenaires publics et privés. **En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :**

- D'approuver le positionnement stratégique et la feuille de route de l'Agence ;
- D'engager le processus de négociation de la création de l'association l'Agence avec les

partenaires

;

Les élus écologistes espèrent qu'il ne s'agit pas seulement d'une belle rédaction, d'une affirmation politique formellement ambitieuse mais et bien peu utile dans la réalité

Le calendrier prévisionnel prévoit une création de l'association au dernier trimestre 2022 et une mise en service au premier semestre 2023.

Les devoirs des élus sont aujourd'hui importants. **Il faudra apprécier les actions plus que la communication**